



Le juge a refusé d'entendre les avocats, est-ce normal?

Par **murmure**, le **31/01/2008** à **19:22**

Bonjour,
Voilà, le divorce de mon amie vient de passer en jugement, avec un problème au niveau de la garde des enfants.
La juge a refusé d'entendre les avocats argumentant qu'elle savait lire et que les dossiers lui suffisait.
Résultat : mon amie a perdu, alors que tout les éléments étaient pour elle : rapport d'éducatrices spécialisées, d'assistante sociale et même de la Juge des enfants. Elle est même condamnée à verser une pension alimentaire de 100 € alors qu'elle est au RMI.
La juge avait-elle le droit de statuer sans entendre ni les avocats ni mon amie et son ex ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **patrick02**, le **01/02/2008** à **09:00**

Bonjour,
Cette situation paraît quelque peu surprenante au demeurant mais, quoiqu'il en soit, le juge peut effectivement décider seul au vu des pièces dont il dispose.
Rien ne vous empêche, sur le conseil de votre avocat, d'interjeter appel si la décision vous paraît inappropriée.
Cordialement